

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 140 (2014)
Heft: (9): Microcity

Artikel: Processus convergents et identité urbaine cohérente
Autor: Poel, Cedric van der
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-515993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROCESSUS CONVERGENTS ET IDENTITÉ URBAINE COHÉRENTE



Photo: Yves André

Texte: Cedric van der Poel

La construction de Microcity, qui concrétise une déclaration d'intention signée par la Confédération et le Canton, s'inscrit dans une série de processus convergents et dans un plan de quartier qui fait la part belle aux espaces publics.

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL BASÉ SUR DES COMPÉTENCES LOCALES

La genèse de Microcity remonte au programme de législature 2006-2009 des autorités cantonales neuchâteloises. Conscient des atouts du tissu économique et industriel de la région – notamment dans les secteurs de l'horlogerie et du biomédical – et des spécificités de la recherche scientifique et académique neuchâteloise, le Conseil d'Etat «entend créer les conditions-cadres permettant de développer un pôle d'importance nationale et internationale [en microtechnologie et nanotechnologie], notamment en développant des partenariats étroits entre toutes les institutions qui, à Neuchâtel, sont engagées dans l'enseignement, la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans tous ces domaines [...]»¹. Ce choix judicieux de développement endogène va être accompagné d'une décision tout aussi pertinente, celle de renforcer «des liens et des coopérations avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)»². Cette stratégie va rencontrer celle de l'expansion de la haute école, qui cherche à renforcer sa présence sur l'ensemble de la Romandie, en investissant massivement dans des domaines d'excellence des différentes régions romandes: la microtechnique à Neuchâtel, l'énergie et la santé à Sion, les neurosciences à Genève avec le Human Brain Project et la recherche sur le bâtiment du futur à Fribourg avec le projet Smart Living Lab, prévu du sein du nouveau parc scientifique blueFACTORY construit sur le site de l'ancienne brasserie Cardinal³.

Ces volontés croisées vont dépasser le stade de la simple collaboration puisqu'en 2007 est signée une déclaration commune d'intention entre la Confédération suisse et le Canton de Neuchâtel stipulant que l'Institut de microtechnique (IMT), l'un des fleurons de l'Université de Neuchâtel, intégrera l'EPFL, dès le 1^{er} janvier 2009. Cette dernière s'est engagée à se maintenir et à se développer dans le domaine des microtechniques dans l'Arc jurassien. En contrepartie, l'Etat de Neuchâtel s'est engagé pour sa part à construire un nouveau bâtiment, nécessaire au fonctionnement de ce pôle d'excellence.

UN EMPLACEMENT STRATÉGIQUE

Des réserves en termes de surface à bâtir et le renforcement des synergies entre les acteurs académiques et privés du domaine sont les deux critères qui ont déterminé le choix du terrain, qui s'est assez naturellement porté sur le site du Centre suisse

d'électronique et de microtechnique (CSEM). Situé le long de la rue de la Maladière, entre la gare et les installations sportives de la Maladière et de la Rive-raine, il comprenait à l'ouest un bâtiment du CSEM et du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) – dont le bâtiment principal se trouve au sud de la rue de la Maladière –, un parking et, à l'est, l'ancien collège de la Maladière et le bâtiment principal du CSEM. Afin de laisser la plus grande liberté au projet architectural, les autorités compétentes ont décidé de déconstruire les deux bâtiments à l'ouest, ainsi que le collège de la Maladière, pourtant doté d'une valeur patrimoniale (lire entretien p. 10).

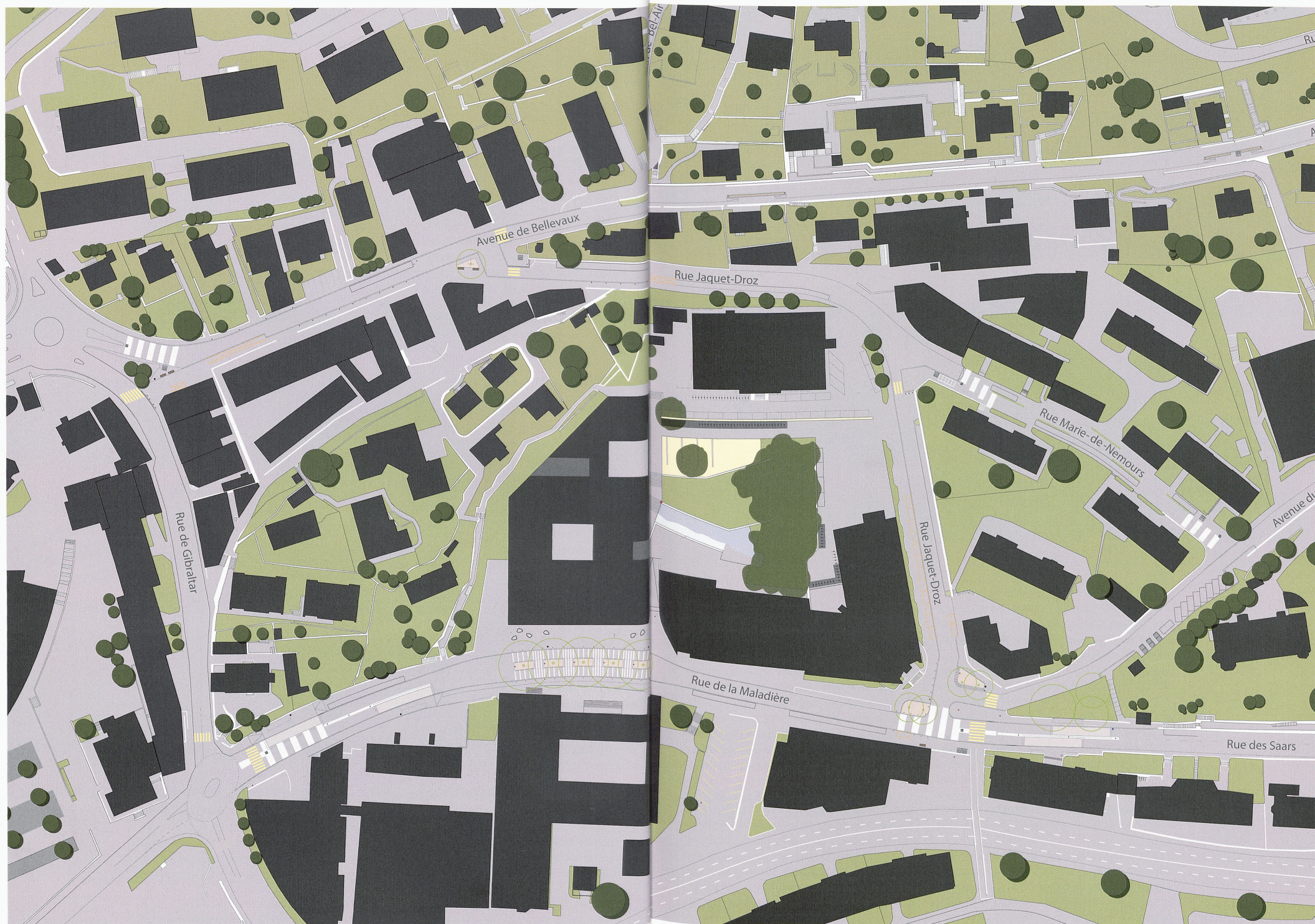
UN PROCESSUS DE PLANIFICATION URBAINE EXEMPLAIRE

La qualité urbaine du projet repose en grande partie sur les processus mis en place par le maître d'ouvrage, ainsi que par les autorités cantonales et communales. Compte tenu de l'enjeu en termes d'image pour la région, la démarche ne s'est pas limitée à construire un bâtiment emblématique pouvant accueillir le nouveau pôle d'excellence, mais s'est attelée au réaménagement global du quartier fondé sur un plan de quartier (PQ). Choix d'autant plus intéressant que le périmètre du PQ ne faisait pas partie de la liste des secteurs soumis au plan de quartier selon le Règlement du plan d'aménagement communal sanctionné par le Conseil d'Etat en 1999. Rédigé par le bureau Urbaplan entre 2008 et 2010, ce plan de quartier «CSEM-EPFL-IMT» fait la part belle aux espaces publics et repose sur trois objectifs et quatre principes d'aménagement urbanistique impératifs.

Les deux premiers objectifs visent d'une part le développement cohérent et équilibré des différentes entités bâties, d'autre part l'intégration harmonieuse du projet dans l'environnement bâti et non bâti limitrophe. Le troisième objectif concerne le fonctionnement du domaine public, notamment la gestion et la modération de la circulation ainsi que la bonne cohabitation de tous les usages. Pour répondre à ces objectifs et déterminer les quatre principes impératifs, le PQ prévoit une division du périmètre en différentes aires fonctionnelles:

- une aire d'évolution unique des constructions aussi souple que possible, afin de laisser la plus grande marge de manœuvre aux concepteurs du bâtiment de la microtechnique;
- une aire de circulation attenante au périmètre de la zone d'activité censée assurer la meilleure co-

1 Vue de Microcity et des espaces publics réaménagés depuis le sud-est





habitation possible entre les différents usages et usagers de l'espace public ;

- une aire d'accès piétons qui structure l'ensemble du périmètre de la zone d'activité et la continuité du réseau communal des cheminements piétons en particulier une liaison nord-sud, reliant notamment la gare CFF aux équipements sportifs du bord du lac ;
- une aire de transition qui ceinture le bâti du quartier et qui, par ses caractères différenciés, assure la transition avec l'espace public. Cette ceinture doit également mettre en valeur les caractéristiques paysagères du site, notamment les grands murs existants situés à l'ouest du périmètre ;
- deux aires d'accès aux sites pour les véhicules motorisés ;
- et enfin, deux aires de stationnement en surface, situées en périphérie pour limiter les espaces dévolus à l'usage des véhicules motorisés.

Ce parti pris a permis de déterminer les grands principes d'aménagement urbain sur lesquels ont

ensuite été développés les aménagements publics proposés par le projet Microcity.

Le premier principe concerne la création d'une aire piétonne qui structure l'ensemble du projet et qui participe à l'intégration du quartier à son environnement existant. Cet espace public doit pouvoir représenter « l'image de marque » du futur pôle d'innovation.

Le deuxième principe oblige les concepteurs à la structure en terrasse du site, permettant la création d'espaces extérieurs aux usages et aux caractères paysagers différents.

Le troisième principe renforce et dramatise l'espace végétalisé du front bâti et des murs en limite ouest du périmètre, permettant ainsi une transition progressive entre la rue et le bâti.

Le dernier principe concentre l'accès motorisé au site à deux endroits situés en périphérie de ce dernier. Cette mesure a pour objectif de dégager le site de toute circulation afin de valoriser les espaces publics extérieurs.



LA PARTICIPATION ET L'ITÉRATION COMME PRINCIPES

L'autre qualité du processus urbain mis en place pour l'élaboration du projet est sans doute l'attention portée aux démarches participatives et itératives. Un groupe de travail composé de représentants du Canton de Neuchâtel en tant que maître d'ouvrage, de la Ville et des deux présidents des associations de quartiers du Mail et de la Maladière a été constitué. Tout au long de l'élaboration du PQ, les habitants du quartier ont ainsi pu faire entendre leurs revendications et influencer la définition de certaines mesures d'aménagement.

Le processus itératif a quant à lui été possible grâce à la superposition dans le temps de la rédaction du PQ et l'organisation du concours en entreprise totale et en procédure ouverte pour le bâtiment de la microtechnique. Cinq équipes ont concouru en binôme : Bernasconi Entreprise Générale SA et GD Architectes SA, ERNE AG Holzbau et Bauart Architectes et Urbanistes SA, HRS Real Estate SA et ipas

architectes SA, Implenla Entreprise Générale SA et Maison d'art'chitecture Serge Grard SA et enfin Karl Steiner SA et MPH architectes. En février 2010, le jury composé du maître d'ouvrage, de la Ville de Neuchâtel, de représentants de l'EPFL et du milieu de l'architecture⁴ a choisi le projet baptisé Microcity présenté par l'équipe formée de l'entreprise totale ERNE AG Holzbau et du bureau Bauart Architectes et Urbanistes SA.

Suite au choix de Microcity, des allers-retours adaptatifs entre le projet architectural et le plan de quartier ont été menés, ce qui a permis d'intégrer les spécificités du projet lauréat dans les documents d'urbanisme. Le plan de quartier « CSEM-EPFL-IMT » a été adopté officiellement en juin 2010.

L'ESPACE PUBLIC, VECTEUR D'IDENTITÉ

Ces processus itératif et participatif ont d'une part permis au plan de quartier et au projet architectural d'être bien acceptés par la population – aucune opposition n'a été déposée pour le plan de quartier

2 Coupes sur les différentes terrasses caractérisant l'aménagement paysager du parc public



Photo: Yves André

3 Interaction entre l'espace-rue et la façade sud du bâtiment

4 Découpe volumétrique générant l'entrée supérieure du bâtiment, qui se connecte à la liaison piétonnière à travers le site

et seulement quatre, à caractère mineur, lors de la demande de permis de construire du projet Microcity et à la déconstruction de l'ancien collège de la Maladière –, mais aussi d'être à l'origine de la grande cohérence entre projet architectural et aménagements urbains.

C'est d'ailleurs dans ce souci de cohérence que la Ville de Neuchâtel, responsable du pilotage des aménagements publics de l'ensemble du quartier avoisinant Microcity, a décidé de travailler avec le même architecte-paysagiste en charge du concept paysager du projet architectural, le bureau lausannois Hüsler & Associés pour la rue de la Maladière⁵.

Le traitement paysager de l'espace-rue est étroitement lié aux mesures d'aménagement et d'exploitation proposées par la Ville dans le plan de quartier. Les mesures prises – dont la création d'une zone de rencontre sur la rue Marie-de-Nemours et d'une zone à 30 km/h sur les rues de la Maladière et Jaquet-Droz ainsi que sur les avenues de Bellevaux et du Mail – et les traitements paysagers qui les accompagnent doivent assurer la cohabitation de toutes les fonctions du domaine public et donner une identité homogène et forte à l'ensemble du périmètre.

A l'intérieur du site, le bâtiment Microcity, par sa compacité et son positionnement à l'extrême ouest du périmètre, permet la création d'un vaste parc ouvert sur l'ensemble du quartier. Respectant les exigences du plan de quartier et la typologie du terrain, les concepteurs proposent des sous-espaces en terrasse, aux traitements, aux identités et aux usages différents. A la terrasse minérale située au nord-ouest du parc succèdent au sud une terrasse végétale et une cour à vocation logistique délimitée par un bassin de rétention. Ces sous-espaces du parc, plutôt tournés

vers le bâtiment Microcity, sont complétés par une zone arborée – le bosquet –, véritable transition vers l'est du parc, invite les habitants des logements voisins à profiter du parc. C'est au sein de ce parc, implanté sur la terrasse végétale, que prendra place Tur-Tur, la sculpture choisie au terme du concours organisé pour l'intervention artistique⁶.

Le processus urbain constitue assurément une des clés de la réussite de ce projet. Le choix d'élaborer un plan de quartier, de prendre en compte l'avis des habitants tout au long de son évolution et surtout le processus itératif qui s'est établi entre le projet lauréat et le plan de quartier sont des outils urbains connus, mais encore insuffisamment pratiqués. La compacité et l'insertion subtile du bâtiment, créent l'équilibre entre le bâti et le non bâti, entre le plein et le vide. L'espace public n'est pas ici un simple amplificateur du projet architectural. Il acquiert une certaine autonomie, mais forme avec le nouveau bâtiment un couple cohérent à l'identité forte, au service des utilisateurs du site, des habitants du quartier et, plus largement, du rayonnement international de la ville et du canton.

1 République et Canton de Neuchâtel, *Programme de législation 2006-2009*, Neuchâtel, 2005, p. 13

2 Ibid.

3 ANDERSEN M., REY E., « Le projet Smart Living Lab à Fribourg : un bâtiment du futur en site réel ». *La Vie économique*, 2013, no 11, pp. 26-27

4 Présidé par Philippe Gnaegi, Conseiller d'Etat, le jury était composé des membres suivants : Olivier Arni, conseiller communal, Alain Becker, secrétaire général, Patrick Cossetti, chef de service, Philippe Donner, architecte cantonal, Pierre Gerster, délégué du domaine immobilier et infrastructures EPFL, Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Francis-Luc Perret, vice-président EPFL, Inès Lamunière, directrice du bureau dl-a designlab-architecture SA à Genève et Ryue Nishizawa, associé du bureau SANAA à Tokyo.

5 Pour les aménagements publics de l'ensemble du quartier avoisinant Microcity, c'est la Direction de l'urbanisme de la Ville de Neuchâtel qui a assumé la maîtrise d'ouvrage. Le Service de l'aménagement urbain a conçu et réalisé le projet, la direction des travaux étant assurée par la Direction des infrastructures et énergies.

6 Tur-Tur : Fin 2012, l'Etat de Neuchâtel a lancé un concours d'intervention artistique, selon une procédure sélective (pré-qualification). Les lauréats David Mannstein et Maria Vill, des artistes installés à Berlin, ont imaginé une sculpture monumentale en bronze peint de huit mètres de haut, composée d'un personnage à caractère androgyne de quatre mètres et sa réduction à l'infini, la taille étant à chaque fois réduite de moitié. La sculpture participe à l'identité du site et incite à réfléchir sur l'infiniment grand et l'infiniment petit. Comme Microcity, l'œuvre joue sur l'imbrication des échelles et s'oriente vers la ville.



Photo: Yves André



Photo: Yves André

5 Vue du foyer principal situé
au cœur du bâtiment,
espace de rencontre donnant
sur le puits de lumière